ABRÉGÉ
DE LA
VIE, MALADIE ET MORT
DE
MADAME LOUISE-MARIE
DE FRANCE,
PRIEURE DE CARMELITES
A St. DENIS,

Décédée le 23 Décembre
M. DCC. LXXXVII.

A PARIS,
Et se trouvent chez J. F. VANDER SCHUEREN,
dans la Breydelstege à Gand.

LETTRE

Sur la mort de Madame LOUISE-MARIE DE FRANCE.

A Saint-Denis, de notre Monaſtere des Carmelites de Jesus Maria & de Saint Louis, le 23 Decembre 1787.

MA RÉVÉRENDE ET TRÈS HONORÉE MERE.

DANS ces jours de ſalut, où les Anges annoncent aux hommes un grand ſujet de joie, parce qu'il leur eſt né un Sauveur, la douleur, les larmes, la conſternation ſont notre partage. La main du Seigneur s'eſt appeſantie ſur nous, il nous a abreuvé de toute l'amertume de ſon calice, &, dans ce cruel moment, il ne faut rien moins que le ſpectacle d'un Dieu homme humilié, ſouffrant, ſoumis à la volonté de ſon pere, pour adoucir la rigueur du coup dont ſa providence vient de nous frapper.

Déja, Ma Révérende Mere, nous vous avons informée de la perte que nous venons de faire de notre ſainte Princeſſe, la Mere Théreſe de Saint-Auguſtin, notre Prieure, la Reſtauratrice de notre Maiſon, ſa gloire, ſe délices, l'appui de notre Ordre ; déja, ſans doute, vous avez mélé vos larmes avec les nôtre, vous vous étes empreſsée de former les vœux les plus ardens, d'adreſſer au ciel les prieres les plus ferventes pour accélérer ſon bonheur, s'il reſtoit encore à une ame ſi pure quelques légeres fautes à expier. Mais nous ne doutons pas non plus que vous n'attendiez de nous, malgré la douleur qui nous accable, un récit abrégé de ſes vertus.

Nous allons, Ma très-Révérende Mere, tâcher de ſatisfaire vos juſtes deſirs. S'il eſt encore pour nous quelque conſolation à eſpérer, nous la trouverons en partie à vous peindre quelques traits de celle même qui excite nos regrets. Elle n'eſt plus ... voilà notre malheur ! Nous dirons ce qu'elle fut, &, en nous occupant de ſon image chérie, nous ſoulagerons autant qu'il eſt poſſible la profonde affliction que nous cauſe ſa mort.

Madame Louise-Marie de France naquit le 15 Juillet de l'année 1737. Dès le berceau, cette Princeſſe fut remiſe entre les mains des Dames de la célebre Abbaye de Fontevrault, où le Roi faiſoit déja élever Meſdames Victoire & Sophie. Son éducation fut ſpécialement confiée à Madame de Soutlanges, Religieuſe de cette Abbaye. Cette Dame, digne, par ſe lumieres, ſa douceur & ſa prudence, de l'importante fonction dont elle étoit chargée trouva auſſi dans ſon auguſte éleve toutes les diſpoſitions propre à la lui rendre auſſi facile qu'a-

gréable : une ame innocente, susceptible des principes de toutes les vertus, docile à l'instruction, & douée d'une sensibilité qui lui rendoit précieux les soins qu'on lui donnoit, & la portoit à en profiter autant par reconnoissance que par devoir. Cette reconoissance fut dans la suite effective, & la premiere grace que Madame Louise demanda au Roi son pere fut l'Abbaye de Royal-Lieu pour Madame de Soutlanges. Elle ne se crut pas acquittée, par ce bienfaits, de ce qu'elle croyoit devoir à la sage Institutrice de son enfance. Toujours, depuis, Madame Louise entretient avec Madame de Soutlanges des rapports d'amitié & de confience qui s'accrurent encore lorsque la conformité d'état eut établi entre elles une espece d'égalité.

A quatorze ans la Princesse fut rappellée à la Cour, &, par un concours de circonstances aussi heureux qu'il est rare, elle y trouva tout ce que le ciel pouvoit lui fournir de moyens & de secours pour y conserver les vertueux principes qu'elle y apportoit du cloître : une mere, le modele des Reines chrétiennes, un frere doué de tous les genres de mérite, des sœurs d'une piété propre à animer la sienne par l'exemple, à la guider par les conseils, aussi, dès son entrée dans une carriere si dangereuse, annonça-t-elle tout ce qu'on devoit attendre d'une éducation soignée, d'un esprit nourri des maximes les plus sages, d'un cœur formé au goût de la vertu. Madame Louise fut les délices de la Famille Royale par sa vivacité, son enjouement & l'aimable naïveté de son caractere ; elle en fut l'édification au milieu de tant de personnes augustes qui elles-mêmes, édifioient toute la France. Modestie dans

les parures, frequentation des Sacremens, prieres réglées, aumônes abondantes, la récitation journaliere des offices de l'Egliſe, des bonnes œuvres de toute eſpece ſanctifierent l'aurore de ſa vie ; & lui faciliterent d'avance la pratique du plus auſtere chriſtianiſme.

Dieu l'y appelloit, & ce fut pour l'y conduire qu'il lui inſpira la vocation pour la vie religieuſe. Cette vocation, qoique ignorée de toute la terre, fut long-temps éprouvée. Madame Louise ne pouvoit eſpérer de pouvoir pendant la vie de la Reine, ſuivre ſon attrait pour la ſolitude ; tout lui diſoit que la plus tendre comme la plus vertueuſe des meres ne conſentiroit jamais à ſa retraite dans un monaſtere. Elle attendit donc les momens marqués par la Providence, & continua cependant à s'exercer avec une ferveur encore plus active au genre de vie qu'elle ſe propoſoit d'embraſſer. Le Seigneur ayant appellé à lui la Reine en 1768, rompit du même coup les liens qui attachoient à la terre deux ames qui lui étoient précieuſes.

Ce fut alors que le cœur de Madame Louise s'ouvrit à la douce eſpérance de voir s'accomplir ſur elle les deſſeins de Dieu. Déterminée à embraſſer la vie du cloître, elle avoit été juſqu'à ce moment indéciſe ſur le choix de l'inſtitut auquel elle ſe conſacreroit. Fixée enfin à celui du Carmel, elle s'en procura les Regles & les Conſtitutions ; elle les fit relier en forme de reliquaire d'argent, ſur lequel elle fit graver cette inſcription : *Reliques de Saint Théreſe*, & qui ne s'ouvroit que par un ſecret connu d'elle ſeule. Avant de déclarer ſa vocation, elle fit des eſſais multipliés de preſque toute les auſtérités

propres de notre état : prieres plus assidues, communion plus fréquentes, diverses mortifications autorisées par ses confesseurs, aux lumieres desquels elle se soumettoit toujours. Pour vaincre, sa repugnance à brûler de la chandelle, elle ordonna à une de se filles des garderobe de lui en apporter en secret, & elle en brûloit tous les soirs dans son cabinet, afin de s'accoutumer à l'odeur du suif Pour s'essayer à porter la serge, elle écrivit à la Révérende Mere de la Résurrection, Prieure de Compiegne, que la Reine honoroit de son amitie, de lui envoyer une tunique, qu'elle portoit souvent, avec grand soin d'en cacher les manches. Nous avons su par la Princesse elle-même que ce qui l'avoit décidé à embrasser de préference les austérités du Carmel, étoient ces paroles bien méditées : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.*

Ce fut, Ma Révérende Mere, le 30 Janvier 1770 que Madame Louise chargea M. de Beaumont, Archevêque de Paris, qui, depuis long-temps, étoit le dépositaire de sa vocation, de l'annoncer au Roi, & d'obtenir son consentement pour son entrée en Religion. Ce Prince, le meilleur des peres, n'apprit qu'avec une surprise extrême & une forte de consternation la résolution d'une fille qui lui étoit si chere. Après avoir entendu le Prélat, le Roi se retira quelques pas en arriere, & lui dit d'un ton ferme : *Et c'est vous, M. l'Archevêque, qui m'apportez une pareille nouvelle*?..... M. de Beaumont interdit demeura sans réponse ; & il a avoué depuis que s'il avoit pu prévoir l'état de peine où il avoit jetté le Roi, jamais il ne se seroit chargé d'une commission si affligeante. Cependant Sa

Majeſté, appuyée ſur le dos de ſon fauteuil, la tête dans ſes deux mains, gardoit le plus profond ſilence ; il ne l'interrompoit par intervalles que pour s'écrier : *C'eſt cruel....c'eſt cruel....c'eſt cruel...* Enfin, ce religieux Monarque, faiſant céder le ſentiment de la tendreſſe paternelle à celui de la Religion, dit : *Si Dieu la demande, je ne puis pas la lui refuſer* ; &, en ſe tournant du côté de M. de Beaumont, il ajouta : *Je répondrai dans quinze jours.* Le Prélat partit auſſi-tôt pour Paris, l'ame attendrie & édifiée du touchant ſpectacle dont il venoit d'être le témoin.

Vous jugerez facilement, Ma Révérende Mere, quelles étoient, pendant ce temps, les inquiétudes de Madame Louise, livrée tour-à-tour à la crainte & à l'eſpérance. Enfin, au bout du temps marqué, M. l'Abbé du Ternay, ſon confeſſeur, vint la tirer de la cruelle incertitude qui agitoit ſon ame, en lui préſentant une lettre du Roi qui lui donnoit ſon conſentement, ſa bénédiction, & la liberté de choiſir le lieu de ſa retraite.

Vous n'ignorez pas, Ma Révérende Mere que notre Maiſon éprouvoit à cette époque toutes les rigueurs de la plus grande pauvreté (1), & qu'elle étoit menacée d'une réunion à un monaſtere moins indigent. Dans une affliction ſi bien fondée, feue notre Révérende Mere de Saint-Alexis, alors Prieure, fut inſpirée à l

(1) Le monaſtere des Carmelites de Saint-Denis, fondé en 1625 par la Maiſon de Brienne, & ſucceſſivement doté par les Maiſons de Gamaches & de Créqui, ſe trouvoit réduit, en 1790, à n'avoir pas même le néceſſaire pour vingt-neuf Religieuſes dont la communauté étoit alors compoſée.

ommunion de faire un vœu au divin Cœur de
Iarie pour obtenir, par sa protection, un sujet
ui assurât l'existence de notre communauté.
ar notre vœu, nous nous engagions à faire tous
s ans une Neuvaine au Cœur de Marie, & la
remiere commença le 8 Février 1770. Toutes
s Sœurs s'y porterent avec une ferveur sin-
uliere, & proportionnée à la grandeur du
ienfait qu'elles sollicitoient. Ce fut pendant
ette Neuvaine que Madame Louise obtient
l consentement du Roi. Libre sur le choix de
retraite, elle se détermina pour notre maison,
uoiqu'elle eût pensé, bien des années aupa-
ivant, à se retirer dans notre couvent de Paris,
ue de Grenelle. C'étoit la, qu'assistant à la
rise d'habit de notre respectable Sœur Thaïs
dans le siecle Comtesse de Rupelmonde), elle
voit reçu les premieres impressions de sa
ocation. Son attachement pour notre saint
rdre, & sa prédilection pour cette maison de
renelle, l'avoient portée à déclarer dans son
stament, que si elle mouroit à la Cour, elle
ouloit être enterrée dans ce monastere, revêtue
l'habit de Carmelite, & dans un lieu qu'elle
voit désigné.

Mais les momens étoient arrivés où le ciel,
ontent des longues épreuves qui avoient
ercé notre résignation à sa volonté, & notre
onfiance en ses miséricordes, fit enfin succéder
une providence rigoureuse une providence
eine de tendresse, à une suite de malheurs un
chaînement de prospérités. Dieu, maître de
oisir où il voudroit, de faire de qui il lui
airoit l'instrument de notre bonheur, voulut
prendre aux pieds du trône, & illustrer une

communauté inconnue à l'univers, en y conduisant une petite-fille de Saint Louis, une fille de Louis XV. le Bien-Aimé.

Nous ignorions encore que nos prieres à la Sainte Vierge fussent exaucées lorsque, le 11 Avril 1770, M. l'Abbé Bertin, Conseiller d'Etat, notre digne & bienfaisant Supérieur, vint nous annoncer que, ce jour-là même, Madame Louise de France se rendroit dans notre Eglise pour y entendre la Messe. Il n'en dit pas davantage, la Princesse lui ayant ordonné le plus grand secret sur son dessein..... Il parloit encore à notre Révérende Mere Prieure lorsque Madame Louise arriva avec une seule de ses Dames & un Ecuyer. Elle entra aussi tôt, & demanda à parler en particulier à Madame la Princesse de Ghistelle, qu'elle avoit choisie pour l'accompagner à Saint-Denis; c'étoit pour lui déclarer qu'elle avoit la permission du Roi de rester dans notre maison, & pour lui remettre les lettres par lesquelles sa Majesté ordonnoit à son monde de lui obéir comme à elle-même.

Madame Louise fut conduite au chœur, où elle resta seule après la Messe, pendant que M. l'Abbé Bertin fit assembler la communauté au parloir. Il lui annonça que la Princesse, qui pensoit depuis long-temps à se faire Carmelite, avoit choisi notre maison, & qu'elle vouloit y être reçue, non pas à titre de bienfaitrice, mais en qualité de Religieuse sans aucune distinction.

Il est aisé, Ma Révérende Mere, de comprendre quelle fut notre surprise, notre joie, notre admiration. Notre Révérende Mere Sainte Alexis alla prendre Madame Louise au chœur & la mena au parloir. Cette Princesse se mit à genou

genoux à la porte, & demanda, dans les termes les plus humbles, à être reçue parmi nous. Elle nous embrassa toutes, en nous recommandant de prier pour le Roi. M. notre Supérieur lui dit alors que, conformément à ses intentions, il avoit prévenu la communauté que Madame demandoit à vivre sans aucune dispense & dans l'observance la plus exacte de toute la Regle. Consultée sur le nom qu'elle vouloit prendre... *Tous les noms*, répondit la Princesse, *me sont égaux, pourvu qu'on ne me donne ni celui de Marie, ni celui de Louise. Il faut faire oublier ce que j'ai été.* Notre Révérende Mere lui répondit que Madame devenant aujourd'hui la Thérese de la France, la communauté verroit avec joie & reconnoissance qu'elle portât le nom de Thérese, auquel on la prioit d'ajouter celui d'Augustin.

Dès le jour de son entrée, Madame Louise commença à suivre tous les exercices de la communauté. Quelques instances qu'elle eût faites pour n'avoir aucune distinction, on crut ne pas devoir se prêter à des desirs inspirés pas son humilité, & manquer à ce qu'exigeoit son rang. On la fit donc communer la premiere; au réfectoire, elle fut assise auprès de la Révérende Mere Prieure; on plaça au chœur un prie-Dieu, un tapis, un fauteuil, un carreau dont Madame Louise ne fit jamais usage, & ce furent les seules choses qui parurent lui faire de la peine. Comme on ne se rendoit pas à ses desirs sur ce point, elle s'en plaignait au Roi, & lui écrivit pour obtenir qu'on retranchât absolument toutes les marques d'honneur, qui ne convenoient point à une postulante, seul titre donc elle étoit alors jalouse. Le Roi ne blama point sa reli-

gieuſe délicateſſe, il lui permit de ſuivre les mouvemens de ſa ferveur, pourvu toutefois qu'elle fut toujours dépendante de la volonté de ſes ſupérieures.

L'exemple d'une Fille de France ſe conſacrant à Dieu dans le cloître étoit trop beau & trop perſuaſif pour n'être pas imité. Pluſieurs jeunes demoiſelles ſollicitèrent la grace d'être admiſe au nombre de ſes compagnes, & notre maiſon, qui commençoit à manquer de ſujets, vit bientôt ſon noviciat enrichi d'acquiſitions précieuſes. Madame Louise, toujours à la tête de la troupe fervente des Novices & des Poſtulantes, leur traçoit les routes qu'elles devoient ſuivre. C'étoit ſur-tout dans celle de l'obéiſſance qu'elle ſe diſtinguoit. Cette obéiſſance, ſi difficile a tous les hommes, mais, plus qu'à tout autre, à ceux qui ne paroiſſent nés que pour commander, cette obéiſſance, la ſauve garde de tous les devoirs monaſtique, ſembla être, dès ſes premiers pas dans la carriere religieuſe, la vertu d'inclination de Madame Louise; elle demandoit à genoux, ſelon notre uſage, les plus légeres permiſſions. Lorsqu'on lui annonça la prémiere viſite des Mesdames, elle pria notre Révérende Mere de la diſpenſer de l'Oraiſon ſi elle venoit à ſonner pendant que les Princeſſes ſeroient dans la maiſon.

Qui pourroit vous dire, Ma Révérende Mere, combien d'agrémens ſe joignoient à tant de vertus?.... Un eſprit naturel & facile, un maintien libre, un enjouement modeſte, une naïveté ingénieuſe, ſur-tout un excellent cœur. Elle nous parloit avec bonté, avec amitié, & mettant à part toute diſtinction de rangs &

emplois, elle n'excluoit ni de ſa ſociété, ni e ſes careſſes nos Sœurs du voile blanc. *Elles ont*, diſoit elle, *elles ſont mes ſœurs comme les autres.*

Comme les autres auſſi elle voulut balayer, ettoyer les chandeliers, laver la vaiſſelle, &c. Notre Révérende Mere, pour épargner à humble Poſtulante de ſi travaux auſſi dégoûtans ue pénibles, lui repréſente la difficulté de s'en cquitter avec ſes ajuſtemens. Madame Louise eva bientôt cet obſtacle à ſon zele, en ſe faiſant pporter de la Cour des habits plus conformes à uſage qu'elle en vouloit faire..... Nous les onſervons ces habits, plus précieus à nos yeux ue la pourpre qu'ils remplaçoient ; tant qu'ils ubſiſteront, ils ſeront dans notre monaſtere un nonument irréfragable de l'humilité & du courage de celle qui les porta ; les empreintes es divers miniſteres domeſtiques oú ils ſervient ſerons autant de caracteres divins oú nous mêmes & celles qui nous ſuivront liront eurs devoirs, & apprendront que la vraie ertu ſait triompher de l'orgueil du rang, & 'élever au deſſus des délicateſſes de la nature.

Un événement auſſi frappant que celui de 'entrée d'une Fille du Roi de France en religion levoit intéreſſer plus que tout autre le ſouverain ontife, porté l'année d'auparavent de l'obſcurité du cloître ſur la chaire de Saint Pierre. Auſſi Clément XIV. s'empreſſa-t-il de témoigner à Madame Louise, par un bref, toute l'admiration dont il étoit pénétré à la vue d'une démarche qui ne pouvoit être inſpirée que par 'eſprit de Dieu Il y voyoit l'édification, la conſolation de l'Egliſe univerſelle, le fondement

de ſes eſpérances pour la proſpérité de ſon gouvernement, & une des époques qui ſignaleroient le plus glorieuſement ſon pontificat. Un ſecond bref, adreſſé au confeſſeur de Madame Louise, l'autoriſoit à lui accorder toutes les dispenſes qu'il jugeroit convenables pour le bien de ſon ame. Le Pontife connoiſſoit mal cette Princeſſe, qui ne voyoit pour ſon ame d'autre bien que celui d'obſerver toute ſa regle. Elle n'entendit qu'avec peine la lecture de cette partie du bref, & ne ſe prévalut jamais d'une indulgence qui ne s'accordoit ni avec ſes vues, ni avec ſes principes.

Les ſix mois que Sa Majeſté Louis XV avoit fixés pour la durée du poſtulat de Madame Louise, lequel n'eſt ordinairement que de trois mois, étant expirés, le Pape chargea M. l'Archevêque de Damas, ſon Nonce en France, de faire en ſon nom, & comme ſon repréſentant, la cérémonie de la priſe d'habit, & ce fut notre auguſte Souveraine, alors Dauphine de France, qui le lui donna. Vous avez eu dans le temps, Ma Révérende Mere, la relation de cette touchante cérémonie, où tous ceux qui eurent le bonheur d'être témoins du ſacrifice de Madame Louise admirerent l'héroïſme de fermeté & de courage avec lequel elle le fit.

Elle eut ſouvent occaſion de le renouveller pendant ſon noviciat & dans la ſuite de ſa vie. A la premiere viſite qu'elle reçut du Roi après ſa priſe d'habit, le Monarque, ſaiſi à la vue du lugubre & groſſier vêtement où il trouvoit ſa fille, lui dit, du ton de la tendreſſe affligée : *Vous avez donc renoncé à tous vos titres & à tous vos droits?.... Non*, répondit la Princeſſe avec

oute la vivacité de l'amour filial, *non, ô mon ere, puiſque je conſerve encore & le titre de votre fille, tous mes droits ſur votre cœur.* Ce n'étoient pas éclat du trône, les délices de la Cour, les honneurs du rang qui avoient coûté le plus à Madame Louise à ſacrifier, c'étoit la préſence 'un pere qui, par ſa bonté, ſes attentions, ſes omplaiſances, faiſoit le bonheur de ſes auguss enfans; c'étoient les douceurs d'une ſociété omeſtique, où les cœurs s'épanchoient mutuelement avec liberté & confiance. Chaque circonſtance qui retraçoit à Madame Louise une élicité à laquelle elle avoit renoncé, lui demanoit un nouvel effort pour s'arracher à une idée touchante, & offrir de nouveau à Dieu tant e biens dont elle ne jouiſſoit plus.

Que vous dirai-je, Ma Révérende Mere, de a ferveur & de la conſtance avec laquelle cette ourageuſe Novice parcourut la carriere des preuve ? Elle avoit beaucoup promis dans ſon oſtulat, elle alla au-delà de ſes promeſſes. Il allut toute l'autorité & la vigilance de ſes Supérieures, il fallut toute ſa ſoumiſſion au moindre ſigne de leur volonté pour arrêter un zele qui, abandonné à lui-même, auroit paſſé les ornes. Outre ce ſentiment d'obéiſſance, qui écidoit toujours chez elle, il en étoit à la vérité n autre qui influoit alors ſur ſa docilité par apport aux mortifications, celui de la crainte e ne pouvoir arriver à ſon terme ſi ſa ſanté l'altéroit pendant le noviciat. *Vous faites bien,* ous diſoit-elle agréablement, *de me ménager un eu pendant que je ſuis Novice; la plus légere maadie ſeroit pour le Roi une raiſon de me rappeller uprès de lui, & de m'enlever pour toujours à ma*

chere retraite. Traitez-moi donc avec un peu de douceur, j'y consens; je saurai me dédommager quand je ferai Profesſe, & qu'il n'y aura plus rien à craindre au côté de Verſailles.

L'année du noviciat ne s'écouloit pas assez rapidement au gré de Madame LOUISE. Pour seconder sa pieuse ardeur, nous nous empressâmes de lui donner, dès le 2 Mai 1771, par l'unanimité de nos suffrages, une preuve de notre respect, de notre reconnoissance & de notre attachement pour elle. Le temps de sa profession arriva enfin, & elle s'y prépara, selon l'usage, par une retraite de dix jours. Il est encore d'usage dans notre communauté que la Novice, la veille de sa profession, jeûne tout le jour au pain & a l'eau, porte le cilice & reste au chœur après Matines jusqu'à minuit. Toutes sortes de motifs engagerent notre Révérende Mere à dispenser Madame LOUISE de ces rigoureuses pratiques, mais la Princesse ne voulut aucun adoucissement. *Pour être fille de Roi*, disoit-elle, *je n'en suis pas moins obligée de faire comme les autres.* Pour rendre la cérémonie de la profession plus édifiante & plus utile au Public, M l'Archevêque de Paris nous accorda les Priéres des quarante heures pendant les trois jours qui la précéderent. Le 12 September 1771 étant le jours fixé pour cette consécration religieuse, M. l'Archevêque arriva chez nous avant la Messe de communauté, il exposa le saint Sacrement & entonna le *Veni, Creator*, Madame LOUISE communia la premiere, revêtue du manteau de notre sainte Mere Théreſe, que l'on conserve dans notre monastere de la rue Saint-Jacques à Paris, & que cette communau

té se fit un devoir & un plaisir d'envoyer à la Princesse pour favoriser sa dévotion envers la sainte Fondatrice de notre Ordre, qui alloit devenir sa mere & sa patrone.

Après la Messe, nous descendîmes processionnellement au chapitre pour y être témoins d'un des plus beaux triomphes de la Religion. Nous vîmes aux pieds de notre Révérende Mere de Saint-Alexis la fille de notre Souverain, nous l'entendîmes répondre avec transport aux interrogations d'usage dans ces circonstances, & prononcer d'une voix ferme & distincte l'engagement solemnel qui la séparoit totalement du monde, & la vouit pour le reste de ses jours à toutes les austérités du cloître. En sortant du chapitre, notre respectable Seur Thérese de Saint-Augustin écrivit au Roi pour lui annoncer qu'elle avoit le bonheur d'être Carmelite, bonheur qu'elle devoit au consentement que Sa Majesté avoit bien voulu lui accorder. Elle ajoutoit que la plume dont elle se servoit étoit celle dont elle s'étoit servi pour écrire la formule de ses vœux.

La cérémonie du voile noir fut fixée au premier Octobre, & la nouvelle Professe le reçut des mains de Madame la Comtesse de Provence. Ce fut encore M. le Nonce qui fit cette cérémonie. Il étoit accompagné de vingt Evêques & d'un grand nombre d'Ecclésiastiques de tout rang Madame Louise nous avoit montré, à sa prise d'habit, le courage d'un athlete qui entre dans la carriere, la prise du voile noir nous fit voir dans la Sœur Thérese de Saint Augustin la joie modeste d'un vainqueur qui s'applaudit de sa victoire. Les ames chrétiennes y applaudirent

avec elle, & se retirerent en béniſſant Dieu, dont le bras n'eſt pas raccourci, & qui, dans ce ſiecle, a daigné faire de grandes choſes.

Tous ces faits vous étoient deja connus, Ma Révérende Mere; mais nous aimons à vous rappeller, à nous rappeller à nous mêmes une époque qui fut celle de notre bonheur perſonnel & de la gloire de notre ſaint Ordre. Nous devons à la memoire de l'auguſte, de la vertueuſe Princeſſe que nous pleurons de conſigner dans ſon Eloge funebre les traits qui caractériſerent le mieux ſon ame ferme & intrépide.

Madame Louise dès les lendemain de ſa priſe de voile noir, fut nommée par M. notre Supérieur Maîtreſſe des Novices. Il put paroître extraordinaire à ceux qui ne connoiſſent pas toutes les reſſources de la vertu, que la Sœur Thereſe de Saint-Auguſtin, en ſortant du noviciat, fût chargée de former des Novices, fonction, ſans contredit, la plus importante de toutes dans une communauté religieuſe. Mais, pendant plus de dix huit mois, cette Princeſſe avoit bien appris elle-même ce qu'elle devoit enſeigner aux autres; elle étoit entrée en religion à un âge où l'on a de l'expérience, où on connoit les hommes, en s'étudiant, en ſe connoiſſant ſoi même. La Sainté du cloître n'eſt pas, comme dans le monde, que la pratique de l'Evangile, & Madame Louise y avoit été fidelle au milieu du plus grand monde. L'ordre, l'enchaînement des diverſes obſervances monaſtiques ne ſont ou-deſſus de la portée de perſonne, &, pour être bien ſus, n'ont beſoin d'autre maître que l'uſage & le ſon de la cloche. Le grand art, l'art eſſentiel d'une maîtreſſe des Novices

vices eſt d'apprendre à ſes éleves à joindre en tout l'eſprit à la lettre ; & qui en étoit plus capable que celle qu'on avoit toujours vu agir par les motifs les plus nobles, d'après les principes les plus religieux, avec le zele le plus *ſelon la ſcience de Dieu*, qui, à des moyens déja ſi puiſſans par eux-mêmes, joignoit encore le talent de gagner les cœurs par l'aménité de ſon caractere, & d'inſpirer, par ſon exemple, l'eſprit de l'état & l'amour du devoir ? Le cri de Madame Louise, Maîtreſſe des Novices, étoit celui-ci : *Mes Sœurs, peut-être ne ſaurai-je pas vous parler, mais je ſaurai agir.* Nos eſpérances ne furent pas trompées, & l'événement juſtifia le choix de M. notre Supérieur. Nous eûmes la conſolation de voir nos jeunes Sœurs ſe former ſenſiblement à toutes les vertus religieuſes, & leurs progrès furent dus plus encore à l'action qu'aux diſcours de celle qui les cultivoit

Dès la premiere année après la profeſſion de Madame Louise, notre ſaint Ordre recueillit les fruits de ſon exemple & de ſa protection. Pluſieurs Religieux Carmes, déſirant vivre ſelon l'eſprit primitif de leur Regle, s'adreſſerent à notre auguſte Princeſſe pour aſſurer le ſuccès de leur projet Ils avoient beſoin d'un bref du ſouverain Pontife qui ſéparât les Religieux qui aſpiroient à la perfection de leur état d'avec ceux qui ne vouloient pas obſerver leur Regle dans toute ſa rigueur. Le monaſtere de Charenton étoit alors le noviciat de la province de Paris, & il renfermoit dans ſon enceinte un grand nombre de fervens Religieux qui ne ſoupiroient qu'après le moment où ils ſe verroient, par la pratique de toutes leurs obſervances, de vrais enfans de

notre séraphique Mere Sainte Théreſe, & de notre Pere Saint Jean de la Croix. Madame Louise ne pouvoit pas manquer d'approuver & de ſeconder une ſi édifiante entrepriſe. Mais, avant d'agir auprès du Roi, dont la protection étoit néceſſaire pour la faire reuſſir, elle conſulta M. de Beaumont, Archevêque de Paris, & pluſieurs autres perſonnes éclairées: toutes entrerent dans ſes vues, & bientôt elle obtint, pour les Carmes de Charenton, un bref de Réforme. Il eſt daté du 15 Avril 1772. Depuis cette époque, Ma Révérende Mere, la maiſon de Charenton eſt l'édification du Dioceſe de Paris par ſa régularité, ſa ferveur, ſa pénitence, enfin par le véritable eſprit du Carmel qui y regne.

La fondation du monaſtere des Carmilites d'Alençon, en 1778, eſt encore l'ouvrage du zele de Madame Louise pour la propagation de notre ſaint Ordre. De toutes ſes pieuſes entrepriſes, c'eſt peut être celle qui lui a donné le plus de peine, &, en ſa conſidération, Monsieur, Frere du Roi, voulut bien ſe déclarer le fondateur & le protecteur de ce nouvel établiſſement.

Les ſix années du priorat de la Révérende Mere de Saint-Alexis étant expirées, Madame Louise fut deſtinée à la remplacer dans le gouvernement de notre monaſtere: c'étoit le vœu de toute la communauté, dont elle s'étoit gagné le cœur. La bonté du ſien, la droiture de ſon ame, ſon air affable, ſes tendres prévenances, tout nous annonçoit que nous aurions en elle une Mere plus digne encore de notre confiance que de notre reſpect. Ce fut donc avec une joie indicible que nous osâmes l'élire pour Prieure.

Le desir de nous être encore plus utile dans la premiere place où la portoit l'unnanimité de nos suffrages la lui fit accepter, &, pendant huit ans, nous avons eu le bonheur d'avoir à notre tête une Supérieure telle que notre sainte Fondatrice l'eut choisie elle-même.

La Mere Théreſe de Saint-Auguſtin, chargée du Gouvernement d'une nombreuſe communauté, ſe livra, ſe ſacrifia même à l'étendue & à l'importance des devoirs que lui impoſoit ſa place. Cette activité qu'elle tenoit de ſon caractere, elle la porta dans toutes les parties de l'adminiſtration ſpirituelle & temporelle qui demandoient de la vigilance. L'œil ouvert ſurtout, toujours prête à voler où ſa préſence pouvoit être utile, voyant bien par elle-même, & diſpoſée néanmoins à s'aider des conſeils d'autrui, toujours docile à les ſuivre s'ils venoient de quelqu'un de ſes Supérieurs, elle vouloit le devoir & elle l'obtenoit ſans peine, parce que ſa maniere de commander étoit celle de la douceur, de l'inſinuation, de la prudence, L'approchoit-on avec confiance, en lui diſant qu'on s'adreſſoit à elle comme à une mere pour diſpoſer dans ſon ſein ſes deſirs & ſes peines : *Ajoutez*, répondoit-elle, *ajoutez à ce titre de mere celui d'amie.* De quelle conſolation n'étoit-elle pas pour nos Sœurs malades, par les ſoins qu'elle leur prodiguoit ; par les fréquentes viſites qu'elle leur rendoit ? Tout ce qui nous intéreſſoit lui étoit cher. Que de ſecours n'a-t-elle point accordé à nos familles ſans fortune ? Combien de places obtenues par ſon credit pour nos proches ſans état ?

Parmi tant de vertus qui enrichiſſoient l'ame

de Madame Louise, pourrions-nous, Ma Révérende Mere, vous indiquer celle qui la distinguoit le plus ? Oui, Ma Révérende Mere, & c'eſt celle qu'elle avoit le plus d'occaſions de pratiquer, celle dont nous étions le plus ſouvent témoins, celle qui faiſoit ſur nos cœur la plus vive impreſſion, ... l'humilité. Elle ſembloit avoir parfaitement oublié qu'elle étoit la fille d'un grand Roi ; &, parce qu'il étoit impoſſible que nous l'oubliaſſion nous-même, ce n'étoit qu'avec le ſentiment de la plus profonde admiration que nous la voyons s'abaiſſer au-deſſous des moins diſtinguées d'entre nous par la naiſſance ou par les talens, juſqu'à lier les cordons des alpargates des Sœurs, juſqu'à leur rendre les ſervices les plus vils comme les plus rebutans. Jamais, Ma Révérende Mere, non, jamais nous ne vîmes dans cette auguſte Prieure un trait de hauteur, un moment d'humeur. Croyoit elle avoir, je ne dis pas contriſté, mais intimidé par un air plus sérieux la derniere de ſes filles, elle la cherchoit pour guérir une bleſſure qu'elle n'avoit point faite, elle lui parloit avec une affabilité qui diſſipoit les nuages, & faiſoit renaître la confiance.

Sa mortification dans la nourriture & le vêtement fut héroïque. Pour le bien comprendre, il faut, Ma Révérende Mere, recourrir aux objets de comparaiſon, & mettre continuellement en contraſte Madame Louise-Marie de France & la Mere Théreſe de Saint-Auguſtin, Verſailles & le Carmel de Saint Denis. Nos alimens, auſſi mal apprêtés qu'ils ſont groſſiers par eux-mêmes, furent ſes mets de tous les jours ; &, malgré les répuguances de la nuture

quelquefois plus fortes que le courage, elle n'admit jamais pour elle de diſtinction dans la nourriture Si elle s'appercevoit qu'on lui ſervoit quelque choſe de plus délicat que ce qui etoit ſervi à la communauté, elle le renvoyoit, & c'étoit en vain qu'on s'efforçoit de le lui faire accepter. Les auſtérités preſcrites par la Regle ne ſuffiſant pas à ſon zele, combien de fois ne demanda, n'obtint elle pas la permiſſion de faire des pénitences extraordinaires? Son dénuement, ſon amour de la pauvreté ſe manifeſtoient dans tout ce qui étoit à ſon uſage. Jamais elle ne demanda ni ne retint rien ſur ſa penſion.

Cette abnégation de tout ce qui ne s'accordoit pas avec l'eſprit de ſon état, ce courage à embraſſer tout ce qui lui paroiſſoit propre à le perfectionner en elle, elle les puiſoit dans la priere, dont elle faſoit ſes délices, dans la communion journaliere que les Supérieurs lui avoient accordée dès les noviciat, & dont elle éprouvoit ſi bien par elle-même les heureux effets, qu'elle ſe montroit facile à permettre à ſes filles la communion fréquente: c'étoit, ſelon elle, le moyen le plus ſûr d'avancer dans la perfection, le ſecours le plus puiſſant contre les ennemis les plus dangereux de l'ame religieuſe, l'ennui, la triſteſſe, la défiance, le ſcrupule. Sa foi, ſa confiance, ſon amour pour Dieu la conduiſoient ſans ceſſe aux pieds des autels: elle y trouvoit de la conſolation dans ſes peines, ... & , vous le ſavez, Ma Révérende Mere, Madame Louise en éprouva de bien vives, ... des lumieres dans ſes doutes, & le calme au milieu des embarras inſéparables du gouvernement dans une grande communauté. A quelqu'heu-

re de la journée qu'on allât au chœur, on l'y trouvoit presque toujours prosternée en présence du saint Tabernacle. Une piété si tendre & si continue me dispense, Ma Révérende Mere, d'ajouter qu'à l'Oraison, à Matines, à tous les autres Offices communs à toutes les Sœurs, elle étoit toujours la premiere, qu'elle y surveilloit la décence du culte public, & la régularité des cérémonies. Elle étoit à cet égard d'une ponctualité qui prévenoit où arrêtoit dans les autres les écarts de la légéreté où de l'inattention.

Nous voici, Ma Révérende Mere, à l'époque de la vie de Madame Louise où elle se montra sous les traits d'une ame tendre qui accorde à la nature ce qu'elle a droit d'exiger, d'une ame forte qui combat l'adversité avec les armes de l'Evangile, d'une ame chrétienne qui connoit la providence, adore ses décrets & s'y soumet. D'éloquens orateurs vous peindront sans doute bientôt les terribles momens où cette vertueuse Princesse apprit la maladie, le danger, la mort du Roi son pere. Interpretes de ses sentimens ils vous diront ce qui devoit se passer alors dans son cœur..... Nous, Ma Révérende Mere nous vous dirons ce que nous avons vu avec la simplicité qui nous convient, avec la vérité qui nous commande, & doit nous adoucir le triste ministere que nous remplissons aujourd'hui. Madame Louise étoit la plus respectueuse, la plus reconnoissante des filles; elle dut pleurer la perte du plus tendre, &, à son égard, du plus bienfaisant des peres; elle la pleura. Mais elle n'avoit rien épargné auprès de Dieu pour détourner le coup fatal qui venoit de la frapper, pour pro

longer les jours d'un Monarque cher à son cœur & encore nécessaire au bonheur de la Nation. Elle avoit passé les jours & les nuits devant le Saint Sacrement, elle avoit ajouté à ses œuvres de pénitence, elle nous avoit associées aux pratiques multipliées de sa ferveur, les filles, reunies à la mere par les mêmes sentimens, les mêmes motifs, les mêmes intérêts, avoient concouru à faire violence au Seigneur pour obtenir la conservation d'un Prince qu'elles avoient tant de raisons d'aimer. Hélas! nos vœux ne furent point exaucés Mais seroit-ce trop présumer de la divine miséricorde & du mérite des prieres de Madame Louise, que de croire que Dieu leur accorda au moins les saintes dispositions dans lesquelles mourut le religieux Monarque. Dès que le ciel eut parlé, Madame Louise garda le silence de la résignation, & sans doute le ciel ne condamna pas les larmes qui l'accompagnerent.

Madame Louise n'avoit pu prolonger le séjour de feu Roi sur la terre, elle s'empressa d'accélérer son bonheur dans le ciel, & nous entrâmes sans peine dans ses vues. Ce Prince pouvoit être regardé comme le restaurateur & le fondateur de notre monastere, & nous ne pouvions porter trop loin les témoignages de la reconnoissance que nous lui devions de ses bienfaits. Outre trois Services solemnels, une Messe chantée pendant quarante jours, un Anniversaire, & beaucoup d'autres Offices consacrés par l'Eglise pour les défunts, la communauté, de concert avec son auguste Prieure, s'engagea à faire célébrer chaque jour, à perpétuité. une Messe basse pour le repos de l'ame de Louis XV., & à doter neuf sujets dans différentes maisons

de l'Ordre. Pour attirer des bénédictions du ciel sur le Roi, son neveu, Madame Louise ordonna qu'on diroit tous les jours en communauté l'hymne *Veni, Creator.*

Le ciel ne tarda pas à éprouver de nouveau la constance de Madame Louise. Son cœur gémissoit encore en sa présence de la perte qu'elle venoit de faire, lorsqu'il sembla lui demander le sacrifice de tout ce qui lui restoit de plus cher au monde, celui de Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie, près de descendre au tombeau victimes de la piété filiale. Dieu les rendit aux vœux ardens de leur auguste Sœur, à ceux de notre communauté & de toute la France. Mais, peu d'années après, Madame Louise eut encore à pleurer la mort de Madame Sophie. Ainsi la divine Providence venoit répandre alternativement dans la retraite de notre sainte Prieure la joie & l'affliction, & toujours le Seigneur trouvoit son ame digne lui, toujours reconnoissante de ses consolation, toujours soumise à ses rigueurs.

Vous le savez, Ma Révérende Mere, & peut-être l'avez vous éprouvé vous même, vous savez de quelle ressource étoient pour toutes nos maisons la charité & la bienfaisance de Madame Louise: il en est peu qui n'en ait ressenti les effets, & combien lui doivent, pour ainsi dire, leur existence, puisque, sans les secours qu'elle leur prodiguoit, ces maison auroient peut-être croulé sous le poids de l'indigence. Notre auguste Prieure sembloit n'avoir conservé le crédit que lui donnoit son rang que pour les intérêts des Carmelites. Près d'expirer, elle s'occupa encore du soin d'assurer à notre Ordre la protection du

Roi,

Roi, ſon neveu. Son zele ne ſe borna pas aux Sœurs que lui avoit données le Carmel de France; il alla en chercher d'étrangeres: elle donna, dans ſa propre maiſon, un aſyle à quinze de ces Vierges. C'eſt ſa tendre ſollicitude, ſon active commiſération qui, dans le royaume, firent ouvrir les portes de tant de monaſteres, non-ſeulement aux Carmelites, mais encore à un grand nombre d'autres Religieuſes d'Ordres différens. C'eſt en ſa conſidération que le Roi voulut bien les faire naturaliſer gratuitement.

Mais en vous parlant de ce que fit Madame Louise pour nos maiſon de France, puis-je, Ma Révérende Mere, paſſer ſous ſilence ce qu'elle entreprit, ce qu'elle effectua pour la nôtre? C'étoit peu pour elle que d'avoir pourvu dès ſon entrée aux réparations de toute eſpece qu'exigeoient nos bâtimens; c'étoit peu d'en avoir ajouté de nouveau, devenus néceſſaires par le nombre toujours croiſſant des ſujets que nous recevions: elle voulut auſſi ériger au Très-Haut un temple digne de ſa Souveraine Majeſté. Notre ancienne égliſe menaçoit ruine, moins par ſa vétuſté que par les vices de ſa conſtruction Louis XV. s'étoit engagé à la faire réparer, mais la mort avoit empêché l'exécution de ſes pieuſes intentions. Louis XVI. adopta les vues & étendit les projets de ſon auguſte aïeul. Nous avons vu s'élever, par ſon ordre, un nouveau temple qui, par ſon élégance, le diſpute aux plus beaux édifices ſacrés de la capitale, & où l'ordre ſimple, mais édifiant, des cérémonies inſpire la piété, plus encore que la richeſſe des ornemens n'y excite l'admiration. Il ſera un monument durable, & de la munificence de notre généreux

Souverain, & du zele de Madame Louise pou la maiſon du Seigneur.

Dans cette admirable Princeſſe, vous ave vu, Ma Révérende Mere, une Prieure de Ca melites gouvernant ſeule ſa communauté confo mément à notre Inſtitut, exerçant avec ſageſſ mais avec autorité, tous les droits que lui donn ſa place, exigeant, au nom du bon ordre, l'obéiſ ſance de ſes filles, & ne connoiſſant, dans conduite intérieure de ſa maiſon, d'autre d pendance que celle que lui impoſe Dieu, ſa R gle & ſa conſcience. Mais je dois vous la mo trer auſſi vis-à vis de ceux que le ciel lui avo donnés pour Supérieurs au dehors, MM. l Viſiteurs généraux & M. le Supérieur partic lier de la communauté. Ici, Ma Révéren Mere, vous voyez diſparoître dans Mada Louise la Prieure independante. Pleine de co fiance dans les lumieres des reſpectables guid qu'elle tient de la Providence, elle les conſu te dans toutes les occaſions où ſes propres l mieres lui paroiſſent inſuffiſantes; pleine de d férence à leurs avis, elle ne balance jamais leur ſacrifier les ſiens, elle n'abuſe pas de ſ pouvoir, & elle leur rend compte de l'uſa qu'elle en fait; elle ne forme de projets q ceux qu'ils ont avoués, n'exécute que ce qu'ils approuvent. C'eſt une humble diſci qui interroge ſes maîtres; c'eſt une fille obé ſante qui pratique envers ſes Supérieurs la ſo miſſion que lui rendent ſes inférieures. Telle toujours vue, ſur-tout M. l'Abbé Bertin, ch gé depuis vingt ans de la ſupériorité immédia de notre maiſon: perſonne ne méritoit à de pl juſtes titres que lui la confiance dont Mada

Louise l'honoroit ; mais la vertu étant faite pour juger la vertu, qui pouvoit auſſi mieux que lui ſentir le prix de tant d'humilité, mieux apprécier l'excellence des principes qui en étoient la ſource, mieux répondre à cette confiance dont on lui donnoit des preuves ſi religieuſes & ſi honorables ?

Témoins journellement de vertus de Madame Louise, nous n'imaginion pas, Ma Révérende Mere, que ſa ferveur fût ſuſeptible d'accroiſſement ; mais un ardent amour pour Dieu ne dit jamais c'eſt aſſez. Depuis deux ans ſur-tout nous appercevions dans ſa piété, dans ſa régularité, dans ſon zele pour nos obſervances, des nuances qui décéloient un deſir encore plus vif de la perfection, & annonçoient de nouveaux progrés dans les voies de la ſainteté. Elle ſembloit preſſentir qu'elle touchoit au terme de ſa carriere, & elle vouloit y marquer ſes derniers pas par une pratique plus ſublime de toutes les vertus de ſon état.

La ſanté de notre auguſte Mere n'avoit encore éprouvé aucune altération ſenſible. Son embonpoint, ſa gaité, ſa vivacité toujours la même écartoient de notre eſprit toute crainte, toute idée du malheur qui nous menacoit ; tout nous portoit au contraire à eſpérer qu'elle feroit encore longtemps la félicité de notre maiſon & la gloire de notre ſaint Ordre. Mais, hélas ! dans ce temps-là même, cette prudente Princeſſe prenoit toutes les precautions, faiſoit tous les arragemens qu'auroit pu lui conſeiller la certitude de ſa fin prochaine : elle en parloit ſouvent

à M. l'Abbé Conſolin (1), Chanoine de Sainte-Opportune, ſon confeſſeur depuis la maladie de M. l'Abbé du Ternay, & c'eſt de lui que nous tenons aujourd'hui cette particularité, qui, connue plutôt, auroit jetté l'effroi dans nos ames. Mais, comblée de graces, enrichie de mérites, cette Princeſſe étoit mûre pour le ciel, & Dieu alloit appeller à lui une épouſe qui lui avoit conſacré tous les momens de ſa vie.

Depuis douze jours, Ma Révérende Mere, Madame Louise éprouvoit des douleurs d'eſtomac. Quoiqu'elles fuſſent quelquefois aſſez vives, elles nous alarmerent cependant moins que le changement qu'on apperçut dans ſon viſage M. O-Reilly, notre Médecin, ne s'en inquiéta pas, & la Princeſſe elle même ne parut pas y faire grande attention: elle mangeoit de bon appétit, mais dormoit peu. Le ſamedi matin, 22 Décembre, veille de ſa mort, elle étoit levée & habillée dès ſept heures, & elle fut en état d'aller au parloir rendre compte au Médecin de la nuit qu'elle venoit de paſſer, & qui avoit été fort agitée & ſans ſommeil. Dans l'après midi, nous fûmes effrayées d'une oppreſſion conſidérable qui ſurvint tout-à-coup, & qui augmentoit à vue d'œil: à quatre heures, notre Révérende Mere demanda ſon confeſſeur.

---

(1) M. l'Abbé Conſolin, connu de notre maiſon depuis plus de trente ans, s'en eſt toujours montré l'ami le plus conſtant & le plus généreux. Pendant pluſieurs années, il a rempli auprès de notre communauté toutes les fonctions du ſaint Miniſtere avec un déſintéreſſement qui prouvoit également, & la nobleſſe de ſes ſentimens, & la pureté de ſon zele.

Jusqu'alors elle n'avoit envisagé la mort qu'avec frayeur. Cette frayeur disparut après sa confession, &, la sérénité peinte sur son visage, elle dit à M. Consolin : *Je mourrai à présent avec la plus grande paix.* A cinq heures, M. l'Abbé de Floirac, un de nos Visiteurs, entra pour voir & consoler l'auguste malade, & il la quitta sans paroître alarmé de l'état où il la laissoit. Cependant l'oppression alloit toujours croissant ; & ce fut alors que la communauté, consternée, commença une Neuvaine au Cœur de Marie, avec vœu de réciter tous les jours ses Litanies dans l'hermitage qui lui est dédié. Nous nous adressâmes encore à notre vénérable Sœur de l'Incarnation, avec promesse de doter un sujet qui porteroit son nom si elle nous obtenoit de Dieu la conservation d'une Mere dont nous étions prêtes à racheter la vie par le sacrifice de la nôtre. Je lui fis part des vœux que nous venions de former pour elle. *Ah ! que vous êtes bonne*, me répondit-elle en me prenant la main : *vous n'obligez pas une ingrate. Je vous ai toujours toutes tendrement aimées, & je le sens bien dans ce moment, qu'il faut vous quitter.*

Depuis le commencement de l'indisposition de notre Révérende Mere, & avant qu'il parut aucun danger, M. Malouet, Médecin de Madame Victoire, étoit venu deux fois examiner par lui-même l'état de sa santé. Dans la funeste crise où elle se trouvoit, M. O-Reilly demanda qu'on appellât M. Malouet, qui arriva à dix heures. Frappé de la violence de l'oppression qui étouffoit la malade, il se retira avec son collegue dans une cellule, comme pour concerter les remedes que demandoient les circonstances.

Mais M. Malouet, qui prévoyoit la catastrophe prochaine, écrivit à Madame Victoire pour la prévenir sur la triste nouvelle qu'elle devoit bientôt apprendre. Ces Messieurs ayant décidé qu'il falloit administrer au plurôt Madame Louise, une de nos Sœurs, qui avoit promis à cette Princesse de l'avertir dès qu'il y auroit du danger, lui proposa de recevoir la sainte communion. Il étoit alors minuit. *Je la désire ardemment*, répondit la pieuse malade. *Je vous remercie du service que vous me rendez, & je ne l'oublierai jamais.* Son confesseur fut appellé pour l'administrer, & il n'arrivoit pas assez-tôt au gré de ses desirs. Elle répétoit sans cesse ces paroles : *Veni, Domine Jesu noli tardare.* Après avoir reçu le saint Viatique avec cette foi qui avoit animé toutes ses actions elle désira l'Extrême-Onction, & me chargea de demander en son nom pardon à la communauté de tout ce qu'elle pouvoit avoir à se reprocher à l'égard de chacune des Sœurs; puis, recueillant toutes les forces qui lui restoient encore, elle nous exhorta, d'une voix mourante, à la pratique exacte & constante des devoirs de notre état. Les sanglots, les larmes nous suffoquoient. *Mes Sœurs*, nous dit-elle, *mes cheres Sœurs, ne vous attendrissez pas ; j'espere que vous viendrez toutes à je vais ; j'espere aussi que ma famille, en ma considération, soutiendra cette maison. Elle se souviendra combien cette communauté m'a été chere, & du temps que j'ai habité parmi vous. Ma famille protégera aussi toutes les maisons de notre Ordre. Malouet*, ajouta-t-elle, *je vous charge de dire à mes Sœurs que je meurs contente, & que je leur recommande les Carmelites de Saint-Denis, & M. O-Reilly mon Médecin.*

Notre ſainte Princeſſe ſentant approcher ſa fin, demanda les Prieres des Agoniſans. M. l'Abbé Conſolin, qui les récitoit, paroiſſant troublé: *Courage*, lui dit-elle, *mon Pere, courage..... Je n'aurois jamais cru qu'il fût ſi doux de mourir.* On lui préſenta un crucifix, elle le reconnut pour être celui qu'elle avoit envoyé au Roi ſon Pere dans ſes derniers momens. *Donnez m'en un autre*, dit elle, *il y auroit peut-être quelque choſe d'humain à baiſer celui-ci.* Ayant donné à deux de nos Sœurs à chacune un crucifix: *Demandez*, leur dit-elle, *à la future Prieure la Permiſſion de les garder; car, à Dieu ne plaiſe que je meure propriétaire..... Dépêchons-nous d'aller en paradis.* Ce furent les dernieres paroles de notre incomparable Mere, après leſquelles elle perdit connoiſſance. Ce fut dans cet état que la trouva M. l'Abbé de Floirac, qu'on avoit envoyé chercher à Paris, & qui arriva à Saint-Denis à deux heures après minuit. Il répéta les prieres des Agoniſans, & lut la Paſſion de Notre Seigneur ſelon Saint Jean, pendant laquelle nous vîmes expirer Madame Louise-Marie de France, notre Prieure, notre Mere, notre amie, âgée de cinquante ans ſix mois, & dans la dix-huitieme année de ſon entrée en religion, le 23 Décembre, à quatre heures & demie du matin.

Il nous eſt impoſſible, Ma Révérende Mere, de vous peindre le lugubre, l'attendriſſant ſpectacle que produiſit ce funeſte evénement. Plongées dans la conſternation, inondées de nos larmes, ſans mouvement & ſans parole, nous nous regardâmes avec cette ſombre ſtupeur qui naît d'une calamité ſoudaîne & générale: bientôt notre maiſon retentit des ſanglots de la douleur;

un morne silence leur succéda, & chacune de nous, livrée à une sensibilité concentrée, ne put plus l'exprimer que par des soupirs & des pleurs.

M. l'Abbé de Rigaud, notre premier Visiteur, instruit du danger de Madame Louise, arriva chez nous à cinq heures ; il fut suivi de M. l'Abbé bertin, qui monta aussi-tôt à l'autel & y offrit le saint Sacrifice pour l'auguste défunte. A onze heures, M. l'Archevêque de Paris vit la communauté, lui porta des paroles de consolation, & lui témoigna les plus vifs regrets d'avoir perdu une Princesse si capable, par ses vertus, d'attirer de graces abondantes sur son Diocese. Le lendemain, M. le Nonce nous honora aussi de sa visite. Son Excellence voulut entrer dans la maison, accompagnée de deux Architectes, pour décider du lieu de la sépulture. Ce Prélat désiroit qu'elle fût dans notre chœur ; mais le local ne le permettant pas, il approuva qu'elle se fit au milieu du chapitre.

Nous gardâmes, Ma Révérende Mere, le corps de notre auguste Princesse pendant quatre jours pour attendre les ordres de la Cour sur son enterrement. Messieurs les Médecins avoient caractérisé sa maladie d'un dépôt dans l'estomac, & ils nous avoient annoncé que dès qu'il filtreroit dans la poitrine, la malade en seroit étouffée. L'événement vérifia leur conjecture. Le dépôt ayant porté à la tête après la mort, & ayant extrémement défiguré les traits du visage, il ne fut pas possible d'exposer notre Révérende Mere à face découverte. Nous renfermâmes donc le corps dans un cercuel de plomb qui portoit, dans une inscription gravée sur du cuivre, le nom, les titres, l'âge & les années de religion

de

de la Princeſſe, & ce cercueil de plomb fut dépoſé dans une caiſſe de bois de chêne. Le Roi, pour entrer dans les ſentimens d'humilité de ſa vertueuſe tante, conſentit qu'elle fût inhumée comme les autres Religieuſes.

M. l'Archevêque de Paris, par reſpect pour les vertus de Madame Louise, n'avoit point voulu laiſſer à d'autres la conſolation de faire la cérémonie de ſes obſeques. Ce Prélat chanta la Grand'Meſſe, ayant pour Diacre M. l'Abbé de Rigaud, & pour Sous-Diacre M. l'Abbé de Floirac. Le chœur fut tenu pendant tout l'Office par les RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye Royale de Saint-Denis. Après la Grand'Meſſe, M. l'Archevêque de Paris, MM. l'ancien Evêque de Senez & l'Evêque de Babylonne, précédés & ſuivis d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques & de Religieux, tant de la capitale que de Saint-Denis & des environs, ſe rendirent à notre chœur, où le corps étoit expoſé: on y chanta les Répons ordinaires, après leſquels tout le Clergé deſcendit au chapitre, où le corps de notre auguſte Mere fut dépoſé dans le lieu qui lui avoit été préparé, & ſur lequel il ſera placé une tombe de marbre blanc, avec cette épitaphe:

ICI REPOSE
LE CORPS DE LA TRÈS-RÉVÉRENDE MERE
THÉRESE DE SAINT-AUGUSTIN,
LOUISE-MARIE DE FRANCE,
FILLE
DU ROI TRÈS-CHRETIEN *LOUIS XV.*,
ET
PRIEURE DE CE MONASTERE.

Son ſacrifice honora ſa Religion.
Son courage prouva ſa foi.

Sa naiſſance releva ſon humilité.
Son zele maintint la Regle.
Sa ferveur en inſpira l'amour.
Son exemple en adoucit l'obſervance.

Elle dècéda le XXIII. Décembre M. DCC. LXXXVII.
Dans la LIe année de ſon âge.
Dans la XVIIIe année de ſon entrée en Religion.
Dans la IIIe de ſon ſecond Priorat.

Priez pour elle.

Meſſieurs nos Viſiteurs nous ont notifié, Ma Révérende Mere, que leur intention & leur deſir ſont qu'on faſſe dans tout l'Ordre un Service ſolemnel pour Madame Louise, pendant lequel on fera célébrer pluſieurs Meſſes baſſes. Ils ſouhaitent auſſi qu'on faſſe pluſieurs communions à la même intention.

Pour nous, Ma Révérende Mere nous vous ſupplions d'accorder au plutôt les ſuffrages de l'Ordre à la chere & reſpectable Princeſſe que nous pleurons, une communion de votre communauté, & une journée de bonnes œuvres, qui ſoit un Vendredi: ajoutez-y trois fois *Et Verbum caro factum eſt*, l'Hymne *O glorioſa Domina*, & une Antienne à Saint Louis de Gonzague, objet de ſa tendre piété.

Veuillez bien encore, Ma Révérende Mere, vous unir à nous pour obtenir de Dieu une Prieure ſelon ſon cœur, qui ſoutienne l'eſprit de ferveur, de régularité, d'union que notre auguſte Mere a laiſſé dans notre communauté.

J'ai l'honneur d'être très-reſpectueuſement en l'amour de Jeſus naiſſant.

MA RÉVERENDE ET TRÈS-HONORÉE MERE,

Votre très-humble & très-obeiſſante fille & ſervante.

Sr. Therese de Jesus, R. C. I.

C13 6749680
24 Ac 17